Lorsqu'Allah veut prendre l'âme d'un individu dans une contrée, il lui donne une raison de s'y rendre.

Abû 'Izzah Al-Hudhalî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsqu'Allah veut prendre l'âme d'un individu dans une contrée, il lui donne une raison de s'y rendre. »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud Aṭ-Ṭayâlisî - Rapporté par Aḥmad]

Lorsqu'Allah veut qu'un individu meure dans un endroit précis, où il ne se trouve pas, Il y suscite pour lui quelque chose à y faire. Ainsi, quand il se rend à cet endroit pour l'affaire en question, Allah lui donne la mort. Ce qu'Allah a destiné et écrit doit de toute façon arriver tel qu'Il l'a décrété et ceci relève de la foi au décret divin et au destin.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/11202

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee